

L'urbanisme

Les permis de construire et autres autorisations

Toute construction ou travaux nécessite selon l'importance un **permis de construire** ou une **déclaration** préalable aux **travaux**.

Les autorisations sont délivrées après l'instruction d'une demande effectuée par formulaire (disponible en Mairie ou téléchargement sur le site www.urbanisme.equipement.gouv.fr) à déposer ou à envoyer à :

Service de l'urbanisme

Mairie
7 Place de l'Hôtel de Ville
38470 VINAY

Tèl : 04.76.36.58.28

M. AMETE, architecte- conseiller, se tient à votre disposition, sur rendez-vous uniquement (**tél : 04 76 36 86 26/ communauté de communes**), afin de vous assister et de vous conseiller lors de l'élaboration de tout projet de construction, rénovation, ou encore d'aménagement d'un bien situé sur la commune